

## COMMUNE DE MITTELBERGHEIM

-----

### EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 OCTOBRE 2010

#### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux: STROESSER Bernard, HAENSEL Robert, MEYER Jean-Claude, BOECKEL Peter, FOURNIAL Patrick, HELBERT Paul, MAPPUS Marc, SCHWOB Patrick, WEREY Sandra, ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée.

#### Etaient absents excusés :

Madame HIRTZ Elisabeth donne procuration à M. STROESSER Bernard, Monsieur SELTZ Daniel donne procuration à M. HILGER Alfred, Monsieur WANTZ Stéphane donne procuration à M. MAPPUS Marc et WOLF Guy.

#### **TERRAIN DE FOOTBALL**

L'Union Sportive de Mittelbergheim demande la rénovation du terrain de football suite aux dommages causés par les sangliers. Le Président, dans ses messages, informe qu'il serait souhaitable d'installer une protection sous la main courante afin d'empêcher l'accès aux animaux et de réensemencer la totalité du terrain de football.

Lors de la réunion « toutes commissions réunies » il a été proposé d'aider financièrement cette association par l'apport de matériel en plus des recettes laissées à leur disposition concernant la location du club house; à leur charge d'effectuer les travaux. Les commissions réunies proposent d'attribuer une somme de € 4500.00 pour la rénovation du terrain de football.

Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal, soumet le projet aux élus. Après délibération et vote secret (huit voix pour, cinq voix contre et une abstention), la décision suivante a été prise :

- attribution d'une aide maximale de € 4 500.00 pour les travaux référencés ci-dessus,
- paiement des factures par la commune sur présentation de celles-ci par l'Union Sportive de Mittelbergheim.

#### **MUR DE SOUTÈNEMENT MENACANT RUINE**

Le mur de soutènement situé au lieudit « Oberer Zotzenberg » menace ruine et la sécurité des usagers du chemin rural est engagée. Ne voyant pas d'issue positive pour la réparation de ce mur par le propriétaire, les conseillers municipaux demandent de le recontacter une dernière fois avant transmission du dossier au service juridique de l'assurance de la commune.

Par ailleurs Monsieur le Maire informera le Président du Syndicat Viticole de la commune de ce sujet mais également de l'entretien en général des murs en pierres sèches dans le vignoble. Des balises seront mises en place pour sécuriser l'emplacement.

#### **RUE DE LA MONTAGNE**

##### Réseau : assainissement

Le S.D.E.A. pourrait encore réaliser cette année des travaux de remplacement ou de renforcement du réseau assainissement dans la rue de la Montagne.

##### Propriété VOLTZ-MULLER : emplacement borne

Malgré les négociations infructueuses concernant l'emplacement illégal de cette borne placée actuellement sur le domaine public il sera lancé une procédure judiciaire à l'encontre de M. et Mme VOLTZ/MULLER ayant leur résidence secondaire 26 rue de la Montagne.

#### **BOUYGUES : rajout d'un faisceau hertzien de 30 cm sur le site au lieudit Schiessrain (terrain de football)**

Le conseil municipal émet un accord de principe à l'ajout d'un faisceau hertzien de 30 cm sur le site au lieudit Schiessrain (terrain de football). Cet équipement sera intégré dans la continuité du pylône monotube mis en place en 2005 sous conditions que le fournisseur mette en place une haie végétale en périphérie de la zone technique (rappel du contenu de la convention signée les 21.02.2005 et 15.03.2005), paiement d'une redevance pour le faisceau mis en place, dépôt d'une déclaration préalable de travaux si nécessaire.

#### **SAFER : acquisitions de parcelles**

Suite à la candidature déposée par la commune pour l'acquisition de parcelles, cette dernière procédera à l'acquisition de deux parcelles, soit : section 11 parcelle n° 41 - lieudit Mittelfeld – superficie : 17.24 ares pré et section 11 parcelle n°60 – lieudit Mittelfeld – superficie : 7.61 ar es pré au prix de € 1 315.00 l'ensemble y compris les frais annexes.